

ateliers¹⁹ a été donnée en vue d'une conférence plus formelle, qui aura lieu au printemps 1993.

Dans sa documentation, Affaires extérieures décrit le volet officiel, ou gouvernemental, de l'initiative canadienne comme «un processus non exhaustif visant à peser le pour et le contre d'un éventuel dialogue régional couvrant tous les sujets et questions pertinents». Pour le Canada, un tel dialogue ne doit pas résulter d'une tentative de transplantation de modèles et institutions européens (ce qui évite le dilemme du CSCA australien), mais il doit tenir compte des différentes traditions, de l'histoire et de la dynamique géopolitique de la sous-région. L'important était la consultation et non la négociation.

Les Canadiens reconnaissaient que la définition traditionnelle de la sécurité - le besoin de se protéger contre des invasions armées ou contre des insurrections fomentées avec des appuis étrangers - restait légitime, mais ils faisaient valoir qu'en élargissant cette définition pour englober la stabilité, on prendrait en considération la situation économique, l'environnement et la gestion des ressources, les problèmes de migration illégale, les droits de la personne et les activités criminelles internationales, autant d'aspects qui ont des effets déstabilisants. Cette notion élargie de la sécurité, baptisée «sécurité coopérative» par le Canada, était une idée difficile à vendre au début.

Dans les documents ultérieurs, le ministère des Affaires extérieures n'a pas ménagé ses efforts pour mieux définir la sécurité coopérative et en encourager l'acceptation, expliquant qu'elle découle de relations de travail et de liens fonctionnels - discussions régulières et systématiques sur de très divers sujets - politiques, économiques et sociaux, à tous les niveaux d'interaction, officiels ou pas, qui visent à permettre et de favoriser le dialogue. (Ce qu'aujourd'hui on appelle habituellement le «volet deux - diplomatie».)

La proposition de DSCPNC a été accueillie de différentes façons. L'Union soviétique et la Mongolie la soutenaient, en affirmant à tort qu'elle était un prolongement de leurs propres propositions en matière de sécurité régionale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande appuyaient l'idée, mais lui reprochaient d'exclure, par son axe géographique, des acteurs importants du Pacifique du Sud. L'ANASE l'a d'abord considérée comme une initiative fâcheuse et étrangère à la région. Les États-Unis et le Japon ont été les plus difficiles à convaincre de l'utilité de la démarche canadienne.

¹⁹ Voici les titres, lieux et dates de ces ateliers régionaux sur le DSCPNC : «Agenda and Organisation», à l'Université York, à Toronto, 21-22 novembre 1991; «Non-Conventional Security in the North Pacific Region», à l'East-West Centre, à Honolulu, 11-12 décembre 1991; «Arms Control and Confidence Building in the Asia-Pacific Region», à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, à Ottawa, 22-23 mai 1992; «History, Culture and the Prospects of Multilateralism», à Beijing, 7-10 juin 1992; et «Changing National Military Security Perceptions», à Yokohama, 27-29 août 1992.